



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE GARONNE
3 rue André Villet, 31400 Toulouse

AVIS AU PUBLIC

**Enquête publique du zonage d'assainissement des eaux usées sur la commune de
LABARTHE-RIVIERE**

Par arrêté n°A20220704-102 en date du 04/07/2022, le Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute Garonne Réseau31, Jean-Claude DOUGNAC a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de zonage d'assainissement des eaux usées pour la commune de LABARTHE-RIVIERE.

A cet effet, par décision du 07/06/2022, enregistrée sous le n°E22000078/31, Madame Evelyne CHERON, a été désignée comme commissaire enquêtrice par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Labarthe-Rivière – 2, boulevard Jeanne d'Arc – 31800 LABARTHE-RIVIERE du **mardi 27 septembre 2022 à 14h00 au mercredi 12 octobre 2022 inclus à 17 h00**, heure limite pour la réception des observations.

La commissaire enquêtrice recevra, aux jours et heures suivants : le samedi 01/10/2022 de 09h00 à 12h 00 et le mercredi 05/10/2022 de 16h 00 à 19 h 00. Il est rappelé les jours et heures d'ouverture de la mairie de Labarthe-Rivière au public à savoir des lundi, mercredi et vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00 et le mardi et jeudi de 13h00 à 17h00.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication et à leurs frais.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public. Le dossier et les observations du public sur le projet de zonage d'assainissement pourront être consignés : sur le registre d'enquête déposé à la mairie, sur le site internet www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-eaux-usees-labarthe-riviere, par mail à l'adresse suivante zonage-assainissement-eaux-usees-labarthe-riviere@mail.registre-numerique.fr, par écrit à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante 2, boulevard Jeanne d'Arc – 31800 LABARTHE-RIVIERE.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, à la mairie, à RESEAU31 et sur le site internet www.reseau31.fr pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et de la commissaire enquêtrice, pourra être approuvé par délibération du Bureau Syndical de RESEAU31.

En fonction de la situation sanitaire de la période du 27 septembre 2022 au 12 octobre 2022, les autorités organisatrices de l'enquête publique prendront toutes les mesures nécessaires pour assurer la réception du public dans de bonnes conditions.